



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} AVRIL 2021

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN
Le jeudi 1^{er} avril, à 19h00

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le foyer rural, à la convocation de Catherine RICHARD, maire.

Étaient présents : COURSOLLE Véronique, DUBOIS Sylvain, DUSSAUSOY Bastien, FALAIZE Kévin, LAISNÉ Sylvain, LÉTIENNE Mélanie, LEVASSEUR Jean-Jacques, LOURDEZ Cyriaque, MARTEL Maryvonne, POTIN Bertrand, RAMPINI Frédérique, RICHARD Catherine.

Absents excusés : GUÉNARD Nathalie, GUITTARD Erik.

Absent : /

Convocation du 25 mars 2021

Affichage du 25 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

-a- **Signature de la liste d'émargement.**

-b- **Désignation du secrétaire de séance.**

Véronique COURSOLLE est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance par le conseil municipal.

-c- **Lecture et adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal.**

Après présentation, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

-d- **Signature du registre**

Arrivée de Mélanie LÉTIENNE à 19h14

-1- **OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : EXERCICE 2021**

Le maire informe l'assemblée :

- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, progressivement appliquée de 2020 à 2023, occasionne une perte de ressources pour les communes,
- la perte doit être compensée, à partir de 2021, par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ainsi pour chaque commune, **le taux de référence de la TFPB 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune (14,86 %) et du département (31,72 %).**

Le maire propose à l'assemblée :

- de délibérer sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants, pour l'exercice 2021 :

TFPB	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	46,58 %
TFPNB	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	26,58 %

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-2- **OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF : EXERCICE 2021**

Le conseil municipal,

- examine, article par article, le Budget Primitif : **budget communal**, exercice 2021.

Celui-ci préparé et présenté par le maire laisse apparaître :

SECTION FONCTIONNEMENT : en recettes et dépenses : 553 587,70 €

SECTION INVESTISSEMENT : en recettes et dépenses : 88 337,33 €

Voir détails des chapitres en annexes

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-3- **OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS**

Le maire informe le conseil municipal :

Lors du vote du budget primitif 2021, il a été prévu en fonctionnement :

- à l'article 6574 du chapitre 65 *Autres charges de gestion courante*, la somme de 1 220,00 €
- à l'article 657362 du chapitre 65 *Autres charges de gestion courante*, la somme de 3 780,00 €, pour le CCAS.

Le maire propose de distribuer la somme de 1 220,00 € aux associations suivantes :

Associations	Subventions 2021
Comité des fêtes	0,00 €
CATM	0,00 €
Compagnie des Archers de l'Omois	750,00 €
Tennis Club Beuvardois	160,00 €
Club du 3 ^{ème} âge	110,00 € (<i>en attente de CR</i>)
APE de Beuvarde	200,00 €
TOTAL	1 220,00 €

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-4- **INFORMATIONS DIVERSES**

- Le relevage du Crapaudrome est prévu le 19 avril 2021.
- La gendarmerie a contacté Mme le maire au sujet de la « Participation citoyenne ». Il faudrait leur communiquer le nom de plusieurs volontaires, parmi les administrés. Il est donc demandé au membre du conseil municipal de se renseigner auprès des personnes qui souhaitent et qui ont les qualités requises pour intégrer ce dispositif de proximité en collaboration avec la gendarmerie.
- Le directeur départemental des finances publiques a désigné et a transmis la liste des commissaires titulaires et suppléants, qui feront partis de la commission CCID :

Catherine RICHARD, <i>maire et président de la CCID de BEUVARDES</i>	
COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
Véronique COURSOLLE	<i>Sylvain LAISNÉ</i>
Sylvain DUBOIS	<i>Mélanie LÉTIENNE</i>
Bastien DUSSAUSSOY	<i>Jean-Jacques LEVASSEUR</i>
Serge GENEL	<i>Cyriaque LOURDEZ</i>

Nathalie GUÉNARD	<i>Maryvonne MARTEL</i>
Érik GUITTARD	<i>Frédérique RAMPINI</i>

La prochaine réunion du CCID sera le mercredi 7 avril 2021, à 18h30.

- Le frêne situé rue d'Artois, qui était en partie sur la voie communale, a été élagué le vendredi 26 mars 2021, puis dessouché dans la journée du jeudi 1^{er} avril 2021.
- Monsieur Cyriaque LOURDEZ a informé le conseil municipal de sa décision de ne plus faire partie de la commission « Voies goudronnées,... ». Il sera toujours à la disposition des membres de celle-ci pour tous renseignements. Un réaménagement de ladite commission sera prévu prochainement et donnera lieu à une nouvelle délibération du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.

Ont signé au registre les membres présents.

À Beuvardes, le 2 avril 2021

Le maire
Catherine RICHARD

